NOTES BIO(90) 138 AUX BUREAUX NATIONAUX CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 16 MAI

La Commission s'est réunie dans la matinée du 16 mai à Strasbourg. Elle a notamment décidé du financement de huit programmes sectoriels en faveur de la Pologne et de la Hongrie pour un montant de 76,5 millions d'écus, ce qui porte l'aide communautaire à ces deux pays à 142 Mécus. Les principaux projets ont trait à la défense de l'environnement, à l'importation d'aliments pour animaux, mais aussi à la modernisation du système financier hongrois, à l'assistance technique pour l'Agence de privatisation en Pologne et à l'échange de jeunes diplômés — sur le modèle d'Erasmus — avec le programme Tempus. Tant cela est la preuve que la Commission applique avec efficacité la coordination de l'aide de 24 pays industrialisés à la Pologne et à la Hongrie telle qu'elle lui avait été conflée par le Sommet des pays industrialisés de l'Arche à Paris. (cf note P33)

Elle a aussi entendu une communication sur un premier rapport d'étapes sur le marché intérieur de l'énergie, marché qui devra lui aussi s'ouvrir pour respecter l'objectif 1992. Le rapport après avoir établi un bilan de l'évolution de ce marché rappelle les objectifs de la Communauté (libre circulation des produits, sécurité des approvisionnements, amélioration de la compétitivité) avant de souligner les travaux à mettre en oeuvre.

Pour ce qui concerne la taxe sur les poids lourds en Allemagne la Commission, peu satisfaite de la réponse allemande à sa lettre de mise en demeure, a décidé d'habiliter le Commissaire Van Miert à envoyer au gouvernement allemand un avis motivé. Mais cette décision ne doit pas être rendue publique avant qu'elle ait été notifiée.

Mais cette Commission a surtout poursuivi sa réflexion sur le renforcement institutionnel de la Communauté avant la pré-conférence organisée par le Parlement Européen à compter du 17 mai et la réunion informelle du Conseil Affaires générales en irlande les 19 et 20 mai. Elle a aussi examiné les aspects institutionnels de l'Union économique et monétaire, l'organisation et les compétences d'Eurofed, la contrepartie démocratique et le lien entre politique monétaire et grands principes de la politique économique. Elle reprendra cette réflexion à 19h ce soir.

Amitiés.

Bruno Dethomas